

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 61
Membres absents : 17
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023
Date de transmission : 26/09/2023
Date de mise en ligne : 27/09/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

10^{ème} QUESTION

Mobilités : Convention de partenariat pour l'installation d'une deuxième station d'autopartage CITIZ (DELIBERATION n°2023-131)

Le service d'autopartage est présent à Saint-Louis depuis 2014, avec une station comprenant deux voitures à la gare de Saint-Louis, autorisée par convention tripartite conformément à une délibération du 3 septembre 2014.

Afin de répondre à l'évolution du nombre d'utilisateurs et d'améliorer cette offre de mobilité, AUTO'TREMENT SCIC, exploitant de la marque CITIZ, propose d'installer une nouvelle station, située à Saint-Louis, rue du Temple, au croisement de la rue de Mulhouse, celle-ci comprenant une voiture.

L'installation de cette deuxième station nécessite la signature d'une nouvelle convention tripartite de partenariat afin d'intégrer les deux stations dans une même convention. A ce titre, la Ville de Saint-Louis autorise l'occupation de son domaine public par trois emplacements d'autopartage et se charge de réaliser le marquage au sol et de poser les équipements de la nouvelle station. CITIZ se charge de fournir le véhicule supplémentaire, ainsi que les équipements de la nouvelle station et de gérer le service de location. Saint-Louis Agglomération confirme son soutien financier par l'attribution d'une participation annuelle inchangée de 4 800 € HT. L'installation de cette deuxième station d'autopartage à Saint-Louis est donc sans incidence financière pour Saint-Louis Agglomération.

Il convient également d'allonger la durée de la convention de partenariat à 3 ans. A l'issue de cette période, la signature d'une nouvelle convention sera nécessaire.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'installation d'une nouvelle station d'autopartage à Saint-Louis ainsi que la passation de la nouvelle convention de partenariat telle que ci-annexée ;
- de confirmer la participation financière annuelle de Saint-Louis Agglomération pour un montant de 4 800 € H.T ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour le service d'autopartage Citiz et pour une durée de 3 ans, ainsi que tout acte y afférent.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,
Jean-Marc DE CHTMANN

